

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 septembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès et OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan (*départ après la question 13*), BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle et ESPANET Martine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES – BRIS DE MACHINES - RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION ET PROTECTION JURIDIQUE - RESPONSABILITE CIVILE POLLUTION - FLOTTE AUTOMOBILE ET ENGINS – RESPONSABILITE CIVILE MANDATAIRES SOCIAUX : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR UNE DUREE GLOBALE DE 4 ANS.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que par délibération n°2019/133 du 30 juillet 2019, le conseil communautaire a décidé de lancer une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, pour le renouvellement de ses contrats d'assurances ;

CONSIDERANT que cette consultation portait, initialement, sur un marché de prestations de service décomposé en **5 lots** :

- Lot n°1 : Assurance « Dommages aux biens et risques annexes »
- Lot n°2 : Assurance « Responsabilité civile et risques annexes »
- Lot n°3 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes »
- Lot n°4 : Assurance « Bris de machines »
- Lot n°5 : Assurance « Protection Juridique »

CONSIDERANT qu'il est également nécessaire de modifier l'intitulé et la composition de certains lots ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir un **6^{ème}** lot intitulé « responsabilité civile mandataires sociaux » ;

CONSIDERANT que le montant des prestations susvisées est estimé à environ **80 000 Euros TTC** par an, soit sur quatre ans à **320 000 Euros TTC** ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 26 septembre 2019 ;

Après délibéré,

- **AUTORISE** la Présidente à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert afin de renouveler les contrats d'assurance **à compter du 1^{er} Janvier 2020**, pour les risques suivants sur **une durée de 4 ans** :
 - Lot n°1 : Assurance « Dommages aux biens et risques annexes »
 - Lot n°2 : Assurance « Bris de machines »
 - Lot n°3 : Assurance « Responsabilité civile exploitation et protection juridique »
 - Lot n°4 : Assurance « Responsabilité civile pollution »
 - Lot n°5 : Assurance « Flotte automobile et engins »
 - Lot n°6 : Assurance « Responsabilité civile mandataires sociaux »
- **DEMANDE** à Madame la Présidente de prendre toutes mesures pour l'exécution de la présente décision.
- **AUTORISE** la Présidente à signer le ou les marché(s) à intervenir avec la ou les entreprise(s) déclarée(s) adjudicataire(s) par la Commission d'appel d'offres à l'issue de la procédure de consultation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2019
Reçu en préfecture le 01/10/2019
Affiché le 1.10.2019
ID : 004-200072304-20190930-D2019150-DE

Délibération n° 2019/150

- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année aux articles 6161-6162-6168 du budget principal et des budgets annexes de la CCVUSP les crédits nécessaires au paiement de ces prestations.
- **DIT** que la présente délibération annule et remplace la **délibération n°2019/133 du 30 Juillet 2019** portant sur le même objet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY



